



SUMMIT FOR
**A NEW GLOBAL
FINANCING PACT**

**Proposition de feuille de route
pour inscrire à l'agenda international
la mise en œuvre des engagements
du Sommet pour un nouveau pacte
financier mondial**

Les participants aux travaux préparatoires du Sommet, soit plus de 180 représentants de 32 pays et organisations régionales et de 27 organisations internationales et institutions financières, ainsi que 54 représentants de la société civile, dont des organisations non gouvernementales et philanthropiques ainsi que des entreprises, ont partagé leur analyse des défis mondiaux d'aujourd'hui et des pistes de travail les plus prometteuses dans différents formats de dialogue, en particulier au cours d'une quarantaine de réunions des quatre groupes de travail thématiques et du groupe formé de 13 économistes du One Planet Lab.

CALENDRIER

Juillet

15-16 juillet

D'ici la 3e réunion des ministres des Finances et des gouverneurs des banques centrales du G20

Octobre

13-15 octobre

D'ici les Assemblées annuelles de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international

Février

14-15 Février

D'ici la réunion ministérielle à l'occasion du 50e anniversaire de l'Agence internationale de l'énergie

Juillet

12-14 Juillet

D'ici le Sommet du G20 au Brésil

2023

2024

Septembre

4-6 septembre

> D'ici le Sommet africain sur l'action climatique

> D'ici le Sommet « Finance en commun » (FICS) à Carthagène

9-10 septembre

D'ici le Sommet du G20 en Inde

18-19 septembre

D'ici le Sommet sur les ODD

Novembre Décembre

10-11 novembre

D'ici la 6e édition du Forum de Paris sur la Paix

30 novembre-12 décembre

D'ici la COP 28

Avril

19-21 avril

D'ici les Réunions de printemps 2024 de la Banque mondiale et du FMI

Avril

D'ici le Forum des Nations Unies sur le financement du développement Financing for Development

Septembre

22-23 Septembre

D'ici le Sommet de l'avenir

DANS LE CADRE DE CETTE CONSULTATION OUVERTE ET INCLUSIVE, LA FRANCE A RÉPERTORIÉ PLUSIEURS AXES DE TRAVAIL ET OBJECTIFS POTENTIELS QUI ONT ÉTÉ ABORDÉS LORS DES DÉBATS DU SOMMET. CES ÉLÉMENTS POURRAIENT CONTRIBUER À DES RÉSULTATS CONCRETS DANS LA MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD) AINSI QUE DE L'ACCORD DE PARIS SUR LE CLIMAT ET DU CADRE MONDIAL DE LA BIODIVERSITÉ DE KUNMING-MONTRÉAL.

LE PRÉSENT DOCUMENT, ÉLABORÉ SOUS LA RESPONSABILITÉ DE LA PRÉSIDENTE DU SOMMET, PRÉSENTE LES GRANDES ÉCHÉANCES INTERNATIONALES POUR 2023 ET 2024, À L'OCCASION DESQUELLES IL SERAIT POSSIBLE DE DRESSER LE BILAN DES ENGAGEMENTS ANNONCÉS, DE DISCUTER DE LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES STRATÉGIQUES PRINCIPALES PRÉSENTÉES LORS DU SOMMET, AINSI QUE DE RÉALISER DE NOUVELLES AVANCÉES.

2023

JUILLET

15-16 juillet

D'ici la 3e réunion des ministres des Finances et des gouverneurs des banques centrales du G20

- Les partenaires du G20 peuvent donner un nouvel élan au **programme d'examen du Cadre d'adéquation des fonds propres**, dans le prolongement de la feuille de route du G20 relative à la mise en œuvre de ce cadre, en prenant des mesures à court et à moyen terme visant à optimiser l'utilisation des capitaux par les banques multilatérales de développement (BMD) et à les encourager à adopter de nouvelles mesures innovantes (capital sujet à appel, capital hybride, mécanismes de garantie, amélioration de la Banque de données mondiale sur les risques des marchés émergents, renforcement du dialogue avec les agences de notation, etc.).
- **Les créanciers appartenant au G20 et au Club de Paris ont l'opportunité de progresser sur la coordination des processus de restructuration de la dette**, notamment en renforçant la mise en œuvre du Cadre commun et en avançant d'une manière prévisible, rapide, ordonnée et coordonnée sur la question des pays relevant du **Cadre commun** pour le traitement de la dette (Zambie, Éthiopie, Ghana) et sur celle du renforcement de la coordination pour les pays à revenu intermédiaire.
- **Les partenaires du G20 et le Fonds monétaire international (FMI) ont l'opportunité d'accroître leurs efforts en matière d'allocation des droits de tirage spéciaux (DTS) au bénéfice des pays vulnérables**, dans le prolongement de la réalisation de l'objectif de réallocation de 100 milliards de dollars américains de contributions volontaires, en mobilisant plus de pays en vue de la réallocation d'au moins 20 % de la valeur de leurs DTS reçus en août 2021, et en appelant à la concrétisation de l'ensemble des engagements dès que possible.

- **Les partenaires du G20 et les BMD** devraient également continuer d'avancer sur la question des mécanismes en cours d'élaboration à la Banque africaine de développement (BAD) et à la Banque interaméricaine de développement (BID) visant à **allouer les DTS via les BMD**, tout en encourageant d'autres BMD à travailler sur des mécanismes similaires et en appelant à continuer d'étudier la possibilité d'apporter des liquidités aux pays participant au programme de la BAD et de la BID, dans le respect des cadres juridiques nationaux.
- **Les partenaires du G20** pourraient présenter une proposition concernant la mise en place, avec le soutien du Fonds monétaire international (FMI), d'un **outil de suivi de la réallocation des DTS** en s'appuyant sur les engagements, la réalisation effective et les financements fournis sur le terrain, pour identifier les progrès concrets réalisés vers l'**objectif de 20 % de réallocation** des DTS au bénéfice des pays vulnérables, y compris par des contributions budgétaires équivalentes.

SEPTEMBRE

4-6 septembre

D'ici le Sommet africain sur l'action climatique

- Les **bailleurs de fonds** (pays, banques de développement nationales, régionales et multilatérales, organisations philanthropiques, secteur privé et autres institutions) pourraient étudier et le cas échéant annoncer un soutien additionnel à la préparation de projets (en phase initiale) dans le cadre de l'**Alliance pour des infrastructures vertes en Afrique** de la BAD, récemment créée, et du **Mécanisme mondial de financement des infrastructures** de la Banque mondiale.

4-6 septembre

D'ici le Sommet « Finance en commun » (FICS) à Carthagène

- **Les réseaux d'institutions financières** (FICS, Alliance financière de Glasgow pour l'absence d'émissions nette, réseau des fonds souverains « One Planet », etc.) devraient élaborer et adopter un cadre commun d'alignement sur les ODD, comprenant notamment la promotion d'outils d'évaluation ex ante des risques sociaux, environnementaux et de gouvernance ainsi que des impacts sur les ODD, afin de guider les décisions en matière d'investissements durables et d'en assurer le suivi.

- **Le réseau « Finance en commun », sous l’impulsion de la BID** et d’autres partenaires, doit œuvrer pour améliorer la réactivité et l’adaptabilité des instruments financiers à travers i) un partage d’expérience sur les clauses de suspension de la dette sans frais en cas de crise, et sur les **échanges de dette associés à des rachats**, de façon à faciliter l’utilisation de ces instruments et d’autres instruments innovants par les pays débiteurs ; et (ii) l’apport **de garanties et d’un soutien** appropriés aux pays participant à de telles opérations
- **Le réseau « Finance en commun »** pourrait mettre en place les conditions nécessaires à une future **plateforme permettant aux pays, banques publiques de développement et institutions de financement du développement de partager des évaluations de la préparation des projets et des études sectorielles**, dont une version publique pour les données ne revêtant pas de caractère sensible, en s’appuyant sur la plateforme de préparation de projets SOURCE.

9-10 septembre

D’ici le Sommet du G20 en Inde

- **Les BMD** pourront exposer un premier ensemble de propositions leur permettant de **fonctionner plus efficacement comme un écosystème** – ce qui comprend la coopération avec les banques de développement nationales et régionales ainsi qu’avec les organismes des Nations Unies et les organisations philanthropiques – formant ainsi le cœur d’une architecture financière mondiale plus large, en se fondant sur les avantages comparatifs respectifs des différentes institutions, et en recherchant le soutien de la société civile. Ces propositions pourront être finalisées et renforcées au cours des mois suivants.
- **Les pays du G20** pourraient appeler au lancement d’un **examen indépendant** visant à proposer des recommandations pour approfondir la coopération entre les BMD, les guichets concessionnels et les fonds thématiques afin d’améliorer le cofinancement, d’aider les pays à accéder aux financements et de renforcer l’effet de levier, dans le but d’optimiser l’architecture de financement de l’action climatique.
- Pour répondre aux besoins de clarification **quant aux processus du Cadre commun exprimés par les pays débiteurs, les créanciers appartenant au G20 et au Club de Paris** devraient continuer leurs efforts en ce sens, par exemple par l’élaboration d’un guide sur les procédures de restructuration de la dette, accompagné d’un calendrier indicatif.
- **La BAD et la BID** pourraient annoncer une première coalition de pays disposés à **allouer des DTS** via leur mécanisme dédié, qui pourrait inclure les pays fournissant un soutien en liquidités aux partenaires engagés dans le projet, dans le respect des cadres juridiques pertinents et en tenant compte de la nécessité de préserver le statut et le caractère d’avoirs de réserve des DTS.

- **La Banque mondiale** pourra présenter une étude sur les **projets pilotes existants concernant les capitaux hybrides** et les premiers enseignements tirés afin de développer ce produit à fort effet de levier.
- **Les pays du G20** pourraient appuyer le développement d'une **banque de données mondiales 2.0 sur les marchés émergents**, visant à développer une meilleure connaissance des indicateurs clés tels que la probabilité de défaut ou la perte en cas de défaillance pour les investisseurs privés et les agences de notation, afin d'éviter une surévaluation des risques des marchés en développement, ce qui pourrait permettre de réduire le coût du financement privé dans ces économies.
- **Le Fonds monétaire international, le Groupe Banque mondiale et le Fonds de change en devises locales (TCX)** pourraient étudier (1) les moyens de mieux **couvrir le risque de change** dans les pays à faible revenu et les économies émergentes afin de faciliter les investissements privés, en se fondant sur l'expérience du Fonds TCX et d'autres modèles existants et (2) la mise en œuvre de mesures concrètes pour accroître le **financement en devises locales** des projets et des entreprises dont les recettes sont libellées en monnaie locale.
- **L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la Banque mondiale** et les autres organisations internationales concernées pourraient présenter un **plan d'action conjoint pour aider les pays en développement à mettre en œuvre** des solutions pour résoudre les défis fiscaux soulevés par la numérisation de l'économie (notamment la Solution reposant sur deux piliers), afin de remédier à ces difficultés.
- En étroite coordination avec la Plateforme de collaboration sur les questions fiscales, **la Banque mondiale et l'OCDE** pourraient travailler à la mise en place d'un groupe de travail opérationnel pour améliorer et coordonner les efforts en matière d'assistance technique et de renforcement des capacités, notamment dans le domaine des outils numériques, afin de **renforcer l'administration fiscale, d'améliorer la collecte de l'impôt et de soutenir des réformes éclairées de la politique fiscale**.
- **Les pays du G20** pourront encourager les entreprises à suivre le **référentiel mondial d'informations sur la durabilité** à l'intention des marchés de capitaux, publié en juin par le Conseil des normes internationales d'information sur la durabilité, en prenant en compte les besoins spécifiques des économies émergentes et en développement afin de veiller à la bonne adoption de ces normes dans les différentes juridictions.

18-19 septembre

D'ici le Sommet sur les ODD

- Les États membres auront l'opportunité d'adopter une déclaration ferme sur la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 qui fasse clairement référence aux moyens de mise en œuvre.
- Les membres de l'**Initiative fiscale d'Addis-Abeba 2025** pourront rendre compte de leurs engagements et présenter une **feuille de route sur les futurs programmes de renforcement des capacités** des autorités budgétaires des pays partenaires.
- **En septembre 2023, l'équipe spéciale des informations financières ayant trait à la nature publiera un cadre pour la gestion des risques et la publication d'informations dans le domaine de l'environnement**, qui devrait ouvrir la voie à de nouvelles normes en matière environnementale et de biodiversité.

OCTOBRE

13-15 octobre

D'ici les Assemblées annuelles de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international

- **Le Groupe de la Banque mondiale** devrait avoir pour objectif la poursuite de **réformes ambitieuses continues** jusqu'à la fin de l'année et au-delà afin de mieux armer la Banque pour faire face aux problématiques mondiales de manière suffisamment rapide et à l'échelle souhaitée.
- **Les banques régionales de développement** devraient appliquer le **programme de réformes** et mettre en œuvre les réformes pertinentes de leurs visions stratégiques, leurs structures incitatives, leurs approches opérationnelles et leur capacité financière à mieux se positionner pour mieux faire face aux problématiques mondiales, en tenant compte de la spécificité des missions, des avantages comparatifs et de la situation de chaque institution.
- **Tous les pays bailleurs** sont invités à contribuer aux efforts pour garantir un niveau adéquat de **ressources concessionnelles** pour les opérations de développement en s'engageant à nouveau, notamment dans le cadre de la 21e reconstitution de l'Association internationale de développement, de la 2e reconstitution du Fonds vert pour le climat, de la 14e reconstitution du Fonds asiatique de développement, de la 13e reconstitution du Fonds international de développement agricole ainsi que du programme de mobilisation du Fonds africain de développement et des subventions, afin d'atteindre les objectifs, fixés pour 2021, en matière de financement du Fonds fiduciaire du FMI pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance.

- **La cible de collecte d'1,2 milliard de dollars américains de contributions pour combler le déficit de financement de ce fonds** devra être atteinte.
- **Le Fonds monétaire international** pourra présenter une évaluation approfondie de toutes les options disponibles, notamment la mobilisation des ressources internes, pour placer **le Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance** (PRGT) sur une trajectoire viable, de manière à renforcer l'accès des pays à faible revenu aux financements du PRGT dans le contexte de besoins financiers croissants.
- Les BMD pourront présenter leurs propositions pour améliorer et développer les instruments de financements mixtes, notamment le **Guichet de promotion du secteur privé de l'Agence internationale de développement**.
- **L'Agence multilatérale de garantie des investissements** pourra rendre compte des actions concrètes pour améliorer l'utilisation de sa **panoplie d'instruments d'assurance** en coordination avec d'autres instruments de partage du risque afin d'en optimiser les effets.
- **Les membres de l'Alliance pour l'entrepreneuriat en Afrique** auront l'opportunité, dans le prolongement des progrès accomplis ces deux dernières années avec le soutien du secrétariat de la Société financière internationale pour développer l'Alliance, pour la présenter dans des villes africaines et pour favoriser le codéveloppement et le cofinancement de projets, **(1) d'intensifier** leur activité par des projets codéveloppés ou cofinancés, particulièrement dans les segments de marchés les plus risqués et les moins couverts, et **(2) d'intégrer de nouveaux membres** tant institutionnels que du secteur privé.
- Les BMD pourront présenter leurs analyses et pistes pour **simplifier les processus d'approbation des financements pour les petits projets du secteur privé** dans les pays à faible revenu afin d'accroître leur soutien aux microentreprises et aux petites et moyennes entreprises locales.
- Un premier rapport des BMD **sous l'égide de la Banque mondiale** pourra être présenté, identifiant les grandes lignes de propositions visant à (1) **élaborer une définition commune de la vulnérabilité**, dans la perspective de la publication de lignes directrices communes concernant l'utilisation des financements concessionnels pour répondre aux vulnérabilités et (2) présenter des cadres d'éligibilité définissant les conditions dans lesquelles il pourrait être nécessaire de recourir à des ressources concessionnelles dans des pays autres que les pays à faible revenu afin de traiter les problématiques mondiales liées au climat, à la biodiversité, à la préparation aux pandémies, à la fragilité et aux conflits.
- **Le Fonds monétaire international** et la Banque mondiale devraient rendre compte des projets accomplis vers une meilleure prise en compte de la vulnérabilité climatique dans les analyses de viabilité de la dette afin d'orienter les investissements dans les infrastructures et les projets permettant d'accroître la résilience.

NOVEMBRE - DÉCEMBRE

10-11 novembre

D'ici la 6e édition du Forum de Paris sur la Paix

- **L'OCDE**, dans la perspective de la réunion de haut niveau du Comité d'aide au développement des 16 et 17 novembre 2023, en coordination avec les institutions financières internationales et les BMD compétentes, pourra (1) proposer un **nouveau discours et de nouvelles références concernant l'aide internationale au développement**, qui prenne mieux en compte les questions liées au climat, à la biodiversité et à l'eau et qui reflète mieux la participation du secteur privé, afin d'améliorer la responsabilité, la cohérence et l'efficacité de l'aide des bailleurs publics, dans le cadre de la réalisation des ODD, et (2) mettre en place un **groupe d'experts** de membres intéressés de l'OCDE pour discuter des progrès accomplis et évaluer les bonnes pratiques mises en œuvre pour **mobiliser des financements privés** au service du développement durable, de la réponse aux changements climatiques et la protection de la biodiversité.

30 novembre-12 décembre

D'ici la COP 28

- Dans le prolongement des travaux de la présidence de la COP27, ainsi que des travaux préparatoires de la présidence de la COP28, **le Comité de transition sur les pertes et préjudices de la Convention-cadre** pourra présenter des recommandations lors de COP28 en ce qui concerne la concrétisation **(1) des modalités de financement, notamment un fonds, visant à remédier aux pertes et préjudices, et (2) des possibilités de financement du fonds au moyen de sources publiques et privées**, ainsi que des possibilités innovantes de financement, pour soutenir les pays en développement particulièrement vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques et pour remédier aux pertes et préjudices causés par les conséquences négatives des changements climatiques. Ces options pourront inclure des taxes et prélèvements ; ceux-ci pourraient concerner en priorité certains grands secteurs émetteurs de gaz à effet de serre, et pourraient servir en partie : a) au financement international de l'action climatique, compte tenu des besoins de financement de l'adaptation et des actions pour remédier aux pertes et préjudices ; b) aux transitions justes et résilientes, en particulier dans les pays les plus vulnérables ; et c) à la décarbonation des secteurs concernés. Ces pistes devraient également inclure **la poursuite et le renforcement des coalitions volontaires de contributeurs additionnels** soutenant les pays les plus vulnérables aux changements climatiques, grâce à des contributions de la part des principaux secteurs émetteurs de gaz à effet de serre.

- Les participants à l'**Appel à l'action pour des clauses de suspension de la dette en cas de catastrophes naturelles d'origine climatique** pourront dresser le bilan des progrès réalisés pour mettre ces instruments à la disposition d'un plus grand nombre de partenaires (créanciers bilatéraux, multilatéraux et privés) et pour encourager les BMD à élargir et à faciliter les clauses sur la composante d'intervention d'urgence conditionnelle, les arrangements concernant les prêts conditionnels, les financements prévus et les mécanismes d'assurance. L'application de clauses de suspension en cas d'autres chocs exogènes tels que les crises sanitaires pourrait également être examinée.
- **Un processus d'examen des questions liées à la dette, à la nature et au climat par des experts internationaux devrait être lancé d'ici la 28e session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP28), avec l'objectif d'une publication du rapport d'ici la COP29.** Ce rapport devrait s'attacher à évaluer la manière dont la structure, le volume et l'analyse des dettes souveraines affectent la capacité des pays à revenu faible et intermédiaire à préserver l'environnement, à s'adapter aux changements climatiques et à décarboner leurs économies ; ce rapport devrait également s'intéresser à la manière d'améliorer la viabilité financière et le caractère écologique des dettes souveraines.
- Sous l'impulsion de l'**Allemagne**, les bailleurs privés et publics pourront être appelés à apporter, dans les pays vulnérables aux changements climatiques, un soutien accru au **bouclier mondial contre les risques climatiques** afin de réduire les lacunes en matière de protection, en avançant dans la préparation de programmes nationaux de protection contre les risques climatiques et en convenant d'une méthode pour désigner les pays à soutenir en priorité.
- **L'initiative pour une plateforme publique de données relatives à l'absence d'émissions nette (NZDPU)**, soutenue par les Nations Unies et par de multiples parties prenantes, lancera **un répertoire central, ouvert et gratuit de données** permettant à toutes les parties prenantes d'avoir facilement accès aux données clés relatives à la transition climatique, aux engagements et aux progrès effectués par les entreprises et les institutions financières dans la mise en œuvre de ces engagements.
- Les participants à l'**Appel à l'action pour les marchés du carbone conformes à l'Accord de Paris** présenteront des propositions de cadres internationaux coordonnant les initiatives existantes destinées à renforcer l'intégrité des marchés volontaires du carbone selon des normes communes de haut niveau.
- **L'OCDE et le FMI** pourront présenter leurs travaux relatifs à des mesures potentielles pour soutenir le renforcement de la transparence des prix et de l'efficacité des marchés nationaux du carbone, notamment grâce à des analyses plus poussées des **prix effectifs du carbone**.

- **La France et le Royaume-Uni** présenteront un point d'étape sur **la feuille de route mondiale** sur les crédits biodiversité (crédits carbone à impact positif sur la biodiversité et certificats biodiversité), qui vise à renforcer les investissements privés dans le capital naturel.
- **Le Réseau de banques centrales et des autorités de supervision pour le verdissement du système financier (NGFS)** aura l'opportunité de fournir de nouvelles recommandations sur tous les aspects du financement de l'action climatique et environnementale, en mettant au point et en développant ses **scénarios climatiques**, notamment ses scénarios à court terme, et en élaborant ses premiers **scénarios sur la nature**, qui permettront au secteur financier d'évaluer son incidence sur la nature et ses dépendances vis-à-vis de celle-ci.
- **Le Conseil de stabilité financière** pourra **mettre à jour sa feuille de route** visant à répondre aux risques financiers liés aux changements climatiques.
- Ayant noté la nécessité de soutenir la mise en œuvre de ses normes, le **Conseil des normes internationales d'information sur la durabilité** publiera sa feuille de route stratégique relative au renforcement des capacités. **Sous l'égide de la Banque mondiale**, un groupe de travail comprenant des investisseurs privés pourra préparer et partager des **lignes directrices uniformisées, réutilisables et équilibrées en matière de contrat pour des partenariats public-privé portant sur les infrastructures durables**, destinées à être adaptées au cadre juridique de chaque pays.
- **Les partenaires ont appelé l'International Development Finance Club (IDFC)** à lancer un programme international de renforcement des capacités et de détachement d'agents visant à renforcer les capacités des banques publiques de développement et des acteurs locaux en matière de conception et d'élaboration de projets durables et finançables en s'appuyant sur la réussite du mécanisme d'assistance technique sur le climat de l'IDFC.
- **La Société financière internationale** pourra lancer une initiative collective sur **l'eau et le climat**.

2024

FÉVRIER

14-15 février

D'ici la réunion ministérielle à l'occasion du 50e anniversaire de l'Agence internationale de l'énergie

- **L'Agence internationale de l'énergie (AIE)**, en s'appuyant sur le rapport de l'AIE et de la Société financière internationale (SFI) présenté au Sommet sur l'augmentation des financements privés pour les énergies propres dans les pays émergents et en développement, pourra présenter des recommandations sur la manière de **réduire le coût du capital pour les investissements dans les énergies propres dans les pays émergents et en développement**, tout en prenant en compte la transparence et la disponibilité des données pour évaluer les risques.

AVRIL

19-21 avril

D'ici les Réunions de printemps 2024 de la Banque mondiale et du FMI

- **Les BMD** sont toutes appelées à élaborer des **paramètres harmonisés pertinents pour mesurer la mobilisation des capitaux privés** et à intégrer des **objectifs quantifiés** au niveau institutionnel dans leurs indicateurs clés de performance mais aussi au niveau de leur encadrement et de leur personnel en introduisant des indicateurs et des primes spécifiques d'efficacité fondés sur la performance.

Avril

D'ici le Forum des Nations Unies sur le financement du développement

- Les États membres auront l'opportunité de parvenir à un résultat ambitieux, notamment sur les propositions susceptibles de contribuer à la réforme de l'architecture financière internationale, qui pourrait être mis à contribution lors du Sommet de l'avenir et de la Quatrième Conférence internationale sur le financement du développement en 2025.

JUILLET

12-14 juillet

D'ici le Sommet du G20 au Brésil

- **Le réseau « Finance en commun »** pourra faciliter un dialogue constant avec la communauté internationale des banques publiques de développement au sujet des priorités de chacune (1) en agissant comme coordinateur des actions, des engagements et des investissements communs entre différents réseaux d'institutions financières, et (2) en présentant des propositions pour étendre **l'accès des institutions financières nationales aux instruments de garantie et de réduction des risques** en faveur de davantage d'investissements locaux issus des économies locales.
- **Sous l'égide de la SFI** et avec le soutien de l'Alliance pour l'entrepreneuriat en Afrique, un ensemble de propositions devrait être publié pour soutenir le développement d'**intermédiaires financiers innovants pour les microentreprises et les petites et moyennes entreprises dans les pays en développement**, comme des mécanismes bancaires en ligne pour les emprunteurs du secteur privé et des programmes d'émission de tickets pour les petits investisseurs dans les infrastructures locales et les projets de service, en gardant l'énergie renouvelable au cœur des préoccupations.
- **La Fondation pour l'infrastructure durable** devrait davantage mobiliser les donateurs afin de déployer la **plateforme SOURCE** dans plus de pays et ainsi soutenir les normes relatives aux infrastructures de qualité.
- **Le Conseil de stabilité financière**, par le dialogue entre ses membres et avec ses groupes consultatifs régionaux, pourra continuer d'aborder la question des **enjeux financiers** avec les pays en développement, tout en mettant en œuvre sa feuille de route pour faire face aux risques financiers liés aux changements climatiques.

SEPTEMBRE

22-23 Septembre

D'ici le Sommet de l'avenir

- **La France**, en tant qu'organisatrice du Sommet et en collaboration avec les parties prenantes et les partenaires intéressés, **dressera le bilan des progrès accomplis dans le cadre du présent programme d'action**, qui a vocation à être mis à jour d'ici le Sommet de l'avenir des Nations Unies. Il s'agira de déterminer quelles actions ont le mieux permis de contribuer à la réalisation des ODD et des objectifs de l'Accord de Paris sur le climat et du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal.